



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 septembre 2026 – 18h30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel HERBAUT, Maire, suite à la convocation du jeudi 17 septembre 2026.

1) Ouverture de la séance

Présidence : Monsieur Emmanuel HERBAUT, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Jodie CASTEL est désignée à cette mission.

Présents / absents / pouvoirs :

Présents	Absents	Pouvoir
Johnny BEGHIN	Claude SAUVAGE	Sabine HERBAUT
Nathalie BEERLANDT		
Julien BLANQUART		
Jodie CASTEL		
Yann CHEVAILLIER		
Romain CHRISTIAEN		
Anne-Sophie DUBOIS		
Emmanuel HERBAUT		
Sabine HERBAUT		
Claire LAMARCHE		
Gwendoline PART		
Olivier TISON		

Nombre de Conseillers en exercice : 13

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers ayant le pouvoir de vote : 13

Le compte-rendu du Conseil municipal du 25 juin 2026 et l'ordre du jour sont soumis à l'approbation du conseil :

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstentions
13	0	0

2) Délibérations

2026/09-01 – Renouvellement du partenariat avec les Francas du Pas-de-Calais pour 2027

Le Conseil examine le renouvellement du partenariat avec les Francas du Pas-de-Calais pour l'organisation et la mise en œuvre des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) en 2027. Le partenariat est présenté comme permettant à la commune de bénéficier d'un accompagnement professionnel en matière d'accueil collectif de mineurs, tout en conservant la maîtrise des orientations municipales. Cette proposition repose d'abord sur un constat simple : l'organisation d'un CLSH nécessite aujourd'hui une véritable expertise. Elle implique notamment la gestion administrative et réglementaire, le recrutement et l'accompagnement des équipes d'animation, la préparation des projets pédagogiques, ainsi que le respect des nombreuses obligations qui encadrent l'accueil des enfants. Le recours aux Francas nous permet de bénéficier de cette compétence et de cette expérience, tout en permettant à la commune de conserver un rôle important dans la définition des orientations et des objectifs que nous souhaitons donner à nos accueils de loisirs.

Décision : le principe du renouvellement du partenariat pour 2027 est approuvé. Le Maire est autorisé à arrêter les modalités administratives, pédagogiques et financières, dans le respect du budget communal, et à signer la convention et les documents nécessaires.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstentions
13	0	0

2026/09-02 – Organisation des sessions du CLSH à partir de 2027

Le Conseil examine l'évolution des périodes d'ouverture du CLSH au regard de la fréquentation constatée et du coût de fonctionnement. Le document rappelle qu'en 2025, deux semaines étaient prévues en avril, deux semaines en octobre et quatre semaines en août. Il est nécessaire de déterminer dès à présent les périodes d'ouverture afin de permettre à la commune, en lien avec les Francas du Pas-de-Calais, de préparer dans de bonnes conditions les équipes d'animation, les inscriptions des enfants, les activités ainsi que l'ensemble des démarches administratives et organisationnelles nécessaires.

Pour rappel, en **2025**, la commune avait organisé les centres de loisirs selon le calendrier suivant :

- Deux semaines pendant les vacances d'avril ;
- Deux semaines pendant les vacances d'octobre ;
- L'ensemble du mois d'août pendant les vacances d'été.

Cette organisation répondait notamment à une demande exprimée par les familles en 2024, qui souhaitaient pouvoir bénéficier d'une ouverture des centres pendant deux semaines lors des petites vacances scolaires. Cependant, l'analyse de la fréquentation réalisée depuis montre qu'une infime partie seulement des enfants inscrits fréquente le centre pendant les deux semaines des petites vacances.

Ce constat nous amène donc à nous interroger sur l'adéquation entre la durée d'ouverture du centre et les besoins réellement constatés,

Décision : pour 2027, le calendrier proposé est le suivant : vacances de printemps du 19 au 23 avril (1 semaine) ; vacances d'été du 2 au 27 août (4 semaines) ; vacances d'automne du 25 au 29 octobre (1 semaine). La réduction des sessions de printemps et d'automne est motivée par la faible fréquentation constatée sur 2 semaines consécutives.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstentions
12	1 : M. Beghin	0

Monsieur Johnny BEGHIN demande si une session d'une semaine pouvait être ajoutée en février.

2026/09-03 – Modification des horaires d’ouverture de la mairie

Le Conseil examine une nouvelle proposition d’organisation de l’accueil du public en mairie.

Actuellement, la mairie accueille le public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09 heures à 12 heures et de 13 heures à 17 heures, ainsi que le mercredi de 9 heures à 12 heures, ce qui correspond à 31 heures d’ouverture au public par semaine. Il est proposé de modifier ces horaires afin d’assurer une ouverture plus homogène sur l’ensemble de la semaine.

Les nouveaux horaires seraient les suivants :

Du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30, soit 35 heures d’ouverture effective au public par semaine.

Cette nouvelle organisation permettrait ainsi de proposer aux administrés des horaires d’ouverture augmentés et identiques chaque jour de la semaine.

Actuellement, la durée de travail hebdomadaire de Madame Patricia BONNEL est de 24 heures répartie comme suit :

Les lundi, mardi et jeudi de 09 heures à midi et de 14 heures à 17 heures. Le mercredi et le vendredi de 09 heures à 12 heures.

Afin de permettre la mise en œuvre des nouveaux horaires d’ouverture et d’assurer la présence nécessaire à l’accueil des administrés, il est proposé de porter sa durée hebdomadaire de travail à 30 heures par semaine répartie comme suit :

Du lundi au vendredi de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

Décision : à compter du 5 octobre 2026, la mairie est prévue ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. La durée hebdomadaire de Madame Carine GODEFROY, secrétaire de mairie reste fixée à 35 heures. L’emploi d’agent d’accueil occupé par Madame Patricia BONNEL passe de 24 heures hebdomadaires à 30 heures, avec adaptation de la rémunération et avenant au contrat.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstentions
13	0	0

2026/09-04 – Réglementation de l’accès aux douches de la salle des sports

Le Conseil examine les conditions d’utilisation des douches afin de maîtriser les dépenses d’eau chaude et d’énergie tout en maintenant leur accès lors des compétitions officielles. Le fonctionnement des douches entraîne des dépenses pour la commune : consommation d’eau, consommation d’énergie nécessaire à la production d’eau chaude, mais également entretien et maintenance des installations. Les activités sportives pratiquées dans la salle sont généralement peu salissantes. L’utilisation des douches n’apparaît donc pas nécessaire après chaque séance.

Décision : à compter du 5 octobre 2026, l’accès aux douches est interdit lors des entraînements et des matchs ou rencontres à caractère amical. Il reste autorisé lors des compétitions officielles. Les associations utilisatrices doivent être informées de ces modalités.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstentions
13	0	0

Monsieur Julien BLANQUART soumet l’idée d’autoriser l’accès aux douches lors de certains matchs amicaux organisés par l’association FUTSAL et qui auraient un intérêt sportif.

Monsieur le Maire précise que ce genre de décision pourrait être envisagé au cas par cas en fonction des demandes émanant de l'association sportive.

2026/09-05 – Evolution des tarifs de location de la salle des fêtes

Le Conseil examine une nouvelle grille tarifaire tenant compte des coûts de fonctionnement de la salle des fêtes communale et notamment les dépenses de chauffage en période hivernale.

Décision : à compter du 25 septembre 2026 les tarifs suivants entrent en vigueur :

Type de location	Tarif actuel	Du 1 ^{er} avril au 31 octobre	Du 1 ^{er} novembre au 31 mars
Journée hors weekend	300€	330€	360€
Journée supplémentaire hors weekend	60€	80€	100€
Weekend – samedi et dimanche	400€	450€	500€
Vin d'honneur / cérémonie de 3 heures	130€	130€	140€

Les 31 décembre et 1^{er} janvier ne sont pas ouverts à la location. Une caution égale au tarif de location est demandée. Les réservations déjà accordées restent soumises aux anciens tarifs.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstentions
13	0	0

2026/09-06 : Végétalisation et réaménagement des cours d'écoles

Le Conseil examine le principe d'un projet visant à faire évoluer les cours actuellement entièrement bitumés vers des espaces plus végétalisés et diversifiés. La démarche associe élèves, enseignants, personnels communaux, parents, élus et agents techniques, avec l'accompagnement du CAUE du Pas-de-Calais.

L'objectif de ce projet est de faire évoluer progressivement ces espaces afin qu'ils deviennent plus agréables, plus végétalisés et davantage adaptés aux différents besoins des élèves et des personnels qui les utilisent au quotidien. Il s'agit notamment de rechercher davantage de fraîcheur et d'ombre, de favoriser la végétation et la biodiversité, mais également de créer différents espaces permettant aux enfants de jouer, de courir, de se reposer, d'échanger ou encore de découvrir la nature.

Cette démarche participative s'est concrétisée par une réunion de travail et de concertation qui s'est tenue le jeudi 17 septembre 2026 au cours de laquelle les élèves ont pu faire remonter leurs idées et leurs attentes.

Décision : le principe du projet est approuvé. Les objectifs portent notamment sur la fraîcheur et l'ombre, la biodiversité, les espaces de repos et de jeux, les supports pédagogiques, la gestion des eaux pluviales et la réduction des surfaces imperméabilisées. La réflexion se poursuit ; aucun programme définitif de travaux n'est arrêté à ce stade. Les futurs travaux feront l'objet de décisions ultérieures.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstentions
13	0	0

2026/09-07 – Remboursement des frais de garde et d'assistance des conseillers municipaux.

Le Conseil examine la mise en œuvre du remboursement de frais engagés par les conseillers municipaux pour la garde d'enfants ou l'assistance à certaines personnes, dans le cadre de l'exercice du mandat. Le

projet prévoit également l'extension du dispositif aux réunions des commissions communales instituées par le Conseil.

Décision : les frais effectivement engagés peuvent être remboursés sur justificatifs, dans les limites prévues par le Code général des collectivités territoriales et notamment dans la limite du montant horaire du SMIC. Le remboursement est subsidiaire et ne peut excéder le reste à charge réellement supporté.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstentions
13	0	0

2026/09-08 – Règlement relatif aux demandes et à l'attribution des subventions aux associations.

Le Conseil examine la mise en place d'un cadre commun pour les demandes de subventions associatives, avec l'objectif de formaliser les pièces à fournir, les modalités d'instruction et le suivi des aides.

Décision : le règlement est approuvé pour une application à compter du 1^{er} octobre 2026. Les associations devront déposer un dossier complet, notamment avec le formulaire CERFA n°12156*56. Les nouvelles associations seront informées du dispositif ; l'information ne constitue pas un droit automatique à l'attribution d'une subvention.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstentions
13	0	0

2026/09-09 – Adhésion à la centrale d'achat de la FDE du Pas-de-Calais

Le Conseil examine l'adhésion de la commune à la centrale d'achat de la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, notamment pour bénéficier de prestations et d'accords-cadres dans les domaines concernés par les compétences de la centrale.

Décision : le projet prévoit d'autoriser l'adhésion, d'approuver la convention d'adhésion et d'autoriser le Maire à accomplir les démarches nécessaires et à prendre les mesures relatives à l'exécution des marchés ou accords-cadres conclus pour la commune.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstentions
13	0	0

2026/09-10 – Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

L'article 108 de la loi de finances pour 2026 rend caduque à partir du 1^{er} janvier 2027 la délibération d'institution de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV). En effet, la taxe sur les logements vacants disparaît, elle est remplacée par une taxe unique : la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH).

Le champ d'application de cette taxe est le même que celui de la THLV et son produit fiscal revient à la commune.

Décision : la TVLH est instituée sur le territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2027. Le taux fera l'objet d'une délibération ultérieure. L'identification des logements susceptibles d'être concernés relève de l'administration fiscale ; la commune pourra lui transmettre des informations objectives utiles à l'examen des situations.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstentions
13	0	0

2026/09-11 – Solidarité en faveur des communes sinistrées

Le Conseil examine une proposition de soutien financier aux communes et populations touchées par les incendies d'une intensité exceptionnelles qui ont ravagé près de 115 000 hectares et qui ont conduit à l'évacuation de nombreuses communes. Face à cette situation, l'Association des Maires de France, en partenariat avec la Protection Civile, a lancé un appel à la solidarité auprès des communes et des intercommunalités afin de contribuer aux opérations d'urgence et à l'accompagnement des populations sinistrées.

Décision : le versement d'un don de 150€ à la Protection Civile est proposé et le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à son exécution.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstentions
13	0	0

2026/09-12 – Tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2026

Le Conseil examine la mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité au 1^{er} septembre 2026.

Décision : le tableau des effectifs est adopté et les crédits nécessaires sont indiqués comme inscrits au budget communal.

Résultat du vote :

Pour	Contre	Abstentions
13	0	0

3) Informations diverses

Location du matériel communal

Rappel de la délibération adoptée en juillet 2018 relative à la location de matériel communal aux habitants. Le document indique que cette délibération, pourtant adoptée à l'unanimité à l'époque, n'avait pas encore été mise en œuvre et qu'il est souhaité que ses dispositions soient désormais appliquées.

Etat de catastrophe naturelle

La commune a engagé une démarche afin d'obtenir la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de retrait-gonflement des argiles.

Lutte contre l'évitement scolaire

Présentation d'une démarche de prévention et de coopération avec les partenaires concernés, notamment la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse d'Allocations Familiales et les services de l'Eduction nationale, concernant le recensement des enfants soumis à l'obligation scolaire et le suivi de l'assiduité.

Installation d'une fontaine d'eau au réfectoire scolaire

Lors de la construction du bâtiment multiservices, une fontaine à eau avait été installée au réfectoire scolaire afin de permettre aux enfants de disposer d'un accès direct à l'eau potable pendant les repas. Cet équipement étant tombé en panne, il n'était plus en service.

Le projet de réinstallation d'une fontaine à eau avait été évoqué lors de la séance du conseil municipal en date du 15 juin 2026. Dans la continuité de cette annonce, le dossier a été étudié afin de définir les modalités permettant de rétablir cet équipement au sein du restaurant scolaire.

Le dossier prévoit une location de l'équipement comprenant notamment entretien et maintenance.

Actualisation du zonage d'eau usées et établissement du zonage d'eau pluviale

La société V2R-ingénierie & environnement a été mandatée par la CABBALR afin de réaliser, pour le compte de l'intercommunalité, les études relatives à la délimitation du zonage d'assainissement des eaux usées ainsi qu'à l'établissement du zonage des eaux pluviales sur le territoire communal.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la compétence exercée par la CABBALR en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales. Ces études ont notamment pour objectif de dresser un état des lieux de la situation existante, d'identifier les secteurs concernés et de définir les modalités de gestion des eaux usées et des eaux pluviales adaptées aux caractéristiques du territoire.

Le zonage d'assainissement des eaux usées permet notamment de déterminer les secteurs relevant de l'assainissement collectif et ceux relevant, le cas échéant, de l'assainissement non collectif.

Le zonage des eaux pluviales vise quant à lui à identifier les modalités de gestion des eaux de pluie sur le territoire, notamment en matière de collecte, de stockage, d'infiltration et de maîtrise des ruissellements.

La société V2R pourra être amenée, dans le cadre de sa mission, à réaliser des investigations sur le terrain et à recueillir les informations nécessaires auprès de la commune et des différents partenaires concernés.

Label « Ecole Futsal Jeunes » - RedZone Futsal.

L'association nous a transmis une information relative à la validation de la Fédération de Football pour l'obtention du label « Ecole de Futsal Jeunes » accompagnée d'un message de remerciement adressé à la commune pour l'aide apportée.

Participation au Raid des Etoiles du Verdon.

Information relative à la participation de Lidia Vargiu, Laurence Durot et Elodie Chazal au Raid des Etoiles du Verdon et à leur classement à la troisième place, accompagnée d'un message de remerciement adressé à la commune pour l'aide apportée.

Installation de films protecteurs sur les vitrages des écoles et du bâtiment multiservices.

L'installation est prévue sur les vitrages exposés au sud afin de contribuer à la lutte contre les épisodes de chaleur. Le projet est en cours et sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Installation de plots routiers solaires LED bleus.

La pose de 8 plots a été faite rue des Bois-Blancs et rue de La Source au niveau des passages piétons.

Commande de 10 ventilateurs.

Les épisodes de fortes chaleurs observées ces dernières semaines ont mis en évidence les difficultés rencontrées dans les écoles et les établissements scolaires en matière de confort thermique, ainsi que la nécessité de renforcer, à court terme, les capacités d'adaptations du bâti scolaire.

Dans ce contexte, EDF met en place un dispositif exceptionnel destiné à soutenir l'acquisition d'équipements de rafraîchissement dans les écoles et établissements scolaires.

Le « dispositif été 2026 » qui a été mis en place concerne les écoles et établissements publics ainsi que les établissements privés sous contrat, de la maternelle au lycée, permet le remboursement d'achats de matériels de rafraîchissement réalisés entre le 26 juin et le 30 septembre 2026, dans la limite de 400€ par équipements par établissement. Les équipements éligibles sont notamment les brasseurs d'air, ventilateurs, brumisateurs et climatiseurs fixes ou mobiles.

Séance levée à 20h00.

Le secrétaire de séance.

Jodie CASTEL



